Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le 30/05/2025
ID : 027-200065787-20250522-DEC_0078_2025-AU

PONT-AUDEMER VAL DE RISLE
communauté de communes

9.1

DEC_0078_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT

VÉRIFICATION PÉRIODIQUE PORTES, PORTAILS ET AUTRES SYSTÈMES D'OUVERTURES MÉCANISÉES

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la vérification périodique des portes, portails et autres systèmes d'ouvertures mécanisées pour les bâtiments de la Communauté de communes Pont Audemer Val de Risle,

Le Président

DÉCIDE de signer le devis N° 40510292 par l'établissement UGAP en date du 03 mars 2025 pour procéder à la vérification périodique des portes, portails et autres systèmes d'ouvertures mécanisées pour les bâtiments suivants :

- Bureaux et ateliers du centre technique de Montfort
- Clos Normand et la Marelle
- École de musique de Montfort
- STEP de Pont Audemer Haut Étui

Ce devis à une durée de validité de 3 mois soit du 03 mars au 03 juin 2025 pour la somme globale de :

186,16€ HT ; TVA 37,23€ soit un total de 223,39€ TTC

Fait à Pont-Audemer, le 22 mai 2025

Le Président

CDC - PONT AUDEMER VAL DE RISLE

Francis COUREL